

Le Groupe VYV crée Oxantis SA : une structure qui facilite la gestion du tiers payant optique, audio et dentaire

En janvier dernier, le Groupe VYV a réuni ses activités de gestion du tiers payant optique, audio et dentaire au sein d'une structure unique : Oxantis SA. Son objectif : optimiser le fonctionnement du tiers payant complexe en faveur des personnes protégées par les mutuelles du groupe et les mutuelles partenaires, tout en simplifiant la vie des professionnels de santé.

Une structure unique pour une gestion facilitée

Le tiers-payant optique, audio et dentaire dit complexe, implique la prise en charge par les mutuelles, des dépenses de santé qui nécessitent un accord préalable sur les remboursements prévus par la garantie.

Depuis 2019, deux centres de traitement du Groupe VYV : Equasanté et UHMs se partageaient la gestion du tiers payant complexe. **Depuis le 1er janvier, le premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France a mis en place Oxantis SA : une structure unique qui facilite la gestion du tiers payant complexe pour les mutuelles du Groupe VYV, de VYV Partenariat et de mutuelles non adhérentes au groupe.** Oxantis centralise ainsi les expertises sur une même solution technologique pour un meilleur pilotage de ses activités.

Les solutions d'Oxantis sont accessibles à l'ensemble des centres optiques, auditifs, et aux chirurgiens-dentistes adhérents au réseau Kalixia dentaire. Plus largement, 31 organismes complémentaires d'assurance maladie (protégeant plus de 10 millions d'adhérents), utilisent à ce jour Oxantis.

Le Groupe VYV s'est appuyé sur son partenaire Viamédis pour déployer son interface en marque blanche : [Oxantis.net](https://www.oxantis.net). Le portail facilite la pratique quotidienne des 24 000 professionnels de santé pour assurer le tiers-payant, notamment pour les prestations du 100% santé.

Dispenser les adhérents de l'avance de frais

C'est notamment pour palier le renoncement aux soins, que le Groupe VYV a créé Oxantis. La structure permet aujourd'hui aux personnes protégées, de bénéficier d'une dispense d'avance de leurs frais médicaux en optique, audio et dentaire. Ce dispositif concerne les adhérents des mutuelles du Groupe VYV : Harmonie Mutuelle, MGEN et MNT.

Sur l'année 2022, le nombre de factures traitées par Oxantis s'élève à :

« En tant que groupe mutualiste et premier acteur de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV soutient toute mesure permettant de réduire le renoncement aux soins.

Soucieux de la confidentialité des données de santé des 10 millions de personnes qu'il protège au quotidien, la création d'Oxantis est une brique structurante et concrète en ce sens. »

Catherine Touvrey,
directrice assurance et protection sociale du Groupe VYV et Directrice Générale d'Harmonie Mutuelle

« Le Groupe VYV œuvre pour proposer des solutions qui permettent de répondre au plus près aux besoins des adhérents et qui simplifient les démarches quotidiennes des professionnels de santé. »

Fabrice Heyriès,
directeur stratégie, influence et audit du Groupe VYV et Directeur Général MGEN

- 2 245 392 en optique,
- 113 916 en audioprothèse,
- Près de 60 000 en dentaire.

En 2022, c'est ainsi plus de 1,2 milliard d'euros de remboursements qui ont pu être directement réglés aux professionnels de santé, sans avance de frais demandée aux adhérents.

En tant qu'acteur mutualiste et fidèle à ses valeurs d'humanisme, de solidarité et d'universalité, le Groupe VYV souhaite contribuer à l'accès aux soins et à la santé du plus grand nombre. Grâce à l'implication collective des parties prenantes : organismes complémentaires d'assurance maladie et professionnels de santé, il entend agir pour que les Français continuent de prendre soin de leur santé.

Le Groupe VYV, 1^{er} acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France

Autour de ses trois métiers (Assurance, Soins et accompagnement, Logement), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun : plus de 10 millions de personnes protégées, 73 000 entreprises clientes en santé et en prévoyance, plus de 19 000 collectivités territoriales et 14 ministères et établissements publics à caractère administratif. Acteur engagé, avec près de 45 000 collaborateurs et 10 000 élus, dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV défend une santé accessible à tous, en incarnant un projet de performance solidaire pour demain.

En 2021, le chiffre d'affaires sur le périmètre combiné du groupe est de 9,9 milliards d'euros (hors CA du pilier logement). L'activité assurance représente 7,7 milliards d'euros dont 5,7 milliards d'euros de cotisations santé et 1,5 milliard d'euros de cotisations prévoyance. VYV³, l'offre de soins et d'accompagnement, est organisée autour des pôles soins, produits et services et accompagnement, et de ses 1 700 établissements et services dans 81 départements. En 2021, le volume d'activité consolidé généré s'élevait à 2,2 milliards d'euros.

www.groupe-vyv.fr



Contacts presse

Isabelle Poret – Responsable du département relations presse
isabelle.poret@groupe-vyv.fr / 06 37 97 20 17

Audrey Danten – Attachée de presse
audrey.danten@groupe-vyv.fr / 06 37 74 04 36